Proposition de vœu à soumettre au vote du Conseil d'administration

Le projet du Conseil départemental de réduire la fréquence de l'entretien des salles de classes et des locaux du collège appelle plusieurs interrogations:

-La baisse de fréquence de l'entretien ne risque-t-il pas d'aboutir à une dégradation durable du matériel et des locaux ? Si des dégradations ne sont pas nettoyées rapidement, le risque est de voir l'établissement perdre peu à peu de sa qualité. La baisse de présence d'adultes circulant dans les couloirs ne va-t-elle pas également augmenter les dégradations?
-Qu'en est-il de ce que le document intitule « tâche dévolue aux professeurs » ? Les professeurs ne dépendent-ils pas de l'Éducation nationale pour leurs missions ? Comment peut-il y avoir interférence du Conseil départemental sur les missions des enseignants en y ajoutant une tâche autre ? Les professeurs le font de leur plein gré et ce depuis longtemps. Le Conseil départemental veut-il l'imposer par écrit pour justifier d'un redéploiement de ses agents et donc d'une diminution de ceux-ci sur chaque établissement ?

-Quelle est le but de la réduction de la diversité du choix de repas? Ce serait une dégradation de l'offre pour les élèves et à coup sûr une augmentation du gaspillage. Ce serait aussi une dégradation du travail des agents en charge de ce service.

Le Conseil d'administration refuse la dégradation de la qualité de l'entretien des locaux et la réduction de la diversité des menus.